

Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD

Séance du 23 Septembre 2024

Le Conseil de la Vie Sociale du Centre Hospitalier de Châtel sur Moselle s'est réuni le Lundi 23 Septembre 2024, en salle de réunion PASA.

Présent (e)s : Monsieur Alain DEIBER, Président du Conseil de la Vie Sociale
Madame Nadine ROLLIN, Vice-Présidente
Madame Christiane ANCEL, représentant des résidents
Madame Annie VILLEMINOT, représentant les résidents
Madame Aurore TAJANA, représentant le personnel

Assistait à titre consultatif : Monsieur Alain PETIT, Directeur,
Madame le Docteur Isabelle MASSON, médecin coordonnateur
Madame Samuel SIMONOT, cadre supérieur de santé
Madame Marie José BISCH, qualitiennne

Personnes excusées : Madame Jennifer BLAISE, adjointe de direction
Monsieur Patrick CONTASSOT, représentant des usagers

Secrétaire de séance : Madame Fabienne SAVOY, service des admissions

Monsieur Alain PETIT ouvre la séance à 14h30 et donne la parole à Monsieur Alain DEIBER, Président.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 8 Avril 2024 :

Le compte rendu de la séance du 8 Avril 2024 est validé par les membres du Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur DEIBER demande à ce que le compte rendu soit envoyé par mails à chacune des familles des résidents. Monsieur PETIT propose de le mettre sur le site internet. Cette proposition est retenue.

Le conseil de la vie sociale valide cette information

II – Activité de l'EHPAD :

L'activité du service EHPAD est présentée par Madame Fabienne SAVOY.

Le service EHPAD réalise un taux d'occupation de 97,86 % au 31 Août 2024. Madame SAVOY rappelle que chaque résident doit avoir un médecin traitant qui s'engage à le suivre en EHPAD pour pouvoir être admis. Le document signé par le médecin traitant doit être remis avant l'entrée.

Monsieur DEIBER s'inquiète que le Docteur BLONDIN prenne prochainement sa retraite et ne soit pas remplacé. Monsieur PETIT rappelle que c'est du ressort des familles des résidents de se mettre à la recherche d'un médecin traitant, dès maintenant.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

III – Projet règlement de fonctionnement :

Monsieur Samuel SIMONOT informe que le règlement de fonctionnement doit être révisé tous cinq ans. Un travail de reprise de ce règlement de fonctionnement a déjà eu lieu en interne. Monsieur PETIT propose à Monsieur DEIBER de participer au groupe de travail chargé de la rédaction de celui-ci. Monsieur DEIBER accepte cette proposition.

Madame le Docteur MASSON informe qu'il faut mettre une information, dans le règlement de fonctionnement, concernant la liberté d'aller et venir en fonction de l'état de santé et préciser qu'elle peut être révisée à tout moment.

L'annexe au contrat de séjour peut également être rédigée en cas de mise en danger du résident.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

IV – Nuisances sonores :

Cet été, des nuisances sonores générées par les visiteurs, au niveau de la machine à café au première étage de l'établissement, ont gênées le repos des patients et résidents, mais également le travail des professionnels. Malgré un rappel à l'ordre de l'adjointe de direction, le retour au calme n'a pas eu lieu.

La famille à l'origine de ces nuisances a été reçue par la direction, le médecin du service SSR et le cadre de santé et a cessé ces débordements les jours suivants.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

V – Point sur les commentaires laissés sur la page Facebook :

Monsieur DEIBER pose la question de savoir pourquoi il n'est plus possible de mettre des commentaires sur la page Facebook. Monsieur PETIT explique que la page Facebook a été victime de nombreux commentaires désobligeants. Désormais, toutes les publications postées ne pourront plus être commentées.

Monsieur PETIT rappelle l'existence des fiches de communications pour faire part de toute réclamation. Ces fiches sont traitées et analysées et traitées par le cadre de santé ainsi que la qualitiennne.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

VI – Synthèse de l'enquête de satisfaction :

Madame BISCH commente l'enquête de satisfaction pour laquelle le taux de réponse est de 57,62 %.

Le questionnaire comportait plusieurs thématiques :

- L'accueil :

- * La qualité de l'accueil dans l'établissement , le taux de satisfaction est de 90,9 %
- * La qualité de l'accueil par les soignants, le taux de satisfaction est de 93,5 %

- Les animations :

- * la diversité des activités et animations, le taux de satisfaction est de 83,33 %
- * la fréquence des activités, le taux de satisfaction est de 26,09 %
- * Les activités proposées répondent aux attentes, le taux de satisfaction est de 21,74 %
- * Informations et communication sur les activités, le taux de satisfaction est de 86,21 %
- * Sollicitation du personnel pour participer, le taux de satisfaction est de 82,14 %

- Les intervenants extérieurs :

- * les coiffeuses, le taux de satisfaction est de 100%
- * la pédicure , le taux de satisfaction est de 90,48 %

- L'environnement :

Les thèmes abordés reçoivent un bon de de satisfaction (100% pour le respect de l'espace privatif, 96,7 % pour la signalisation des locaux, 96,4 % pour la liberté d'aller et venir, 90,6% pour le calme dans l'établissement, 90% pour l'équipement des locaux, 87,1% pour l'accessibilité des locaux, 77,4% pour la décoration de l'établissement 59,3 % pour l'aménagement extérieur et 30,7% pour l'accès donné à l'exercice du culte).

Les remarques à ce thème sont nombreuses : manque de chaise, de bancs, de parasols, pas assez de places de parking, difficultés de stationnement, manques d'espaces verts, jardinières vides, rien n'est prévu pour les personnes à mobilité réduite à l'extérieur, manque de propreté en arrivant à l'EHPAD, barrières des escaliers montées à l'envers, hors saison température un peu fraîche dans les chambres, trop de bruit dans le couloir pendant l'office religieux.

- Les soins et les traitements :

- * Aide apportée par le personnel à la toilette et soins d'hygiène, le taux de satisfaction est de 69%
- * Respect de la pudeur, de l'intimité et de la dignité, le taux de satisfaction est de 100%
- * La qualité des soins, le taux de satisfaction est de 86,2%
- * Informations médicales données par les médecins, le taux de satisfaction est de 50%
- * Informations données sur la prise en charge par l'équipe soignante, le taux de satisfaction est 75,9%
- * Fréquence des douches et des bains, le taux de satisfaction est de 73%
- * Fréquence du nettoyage des appareils dentaires, auditifs et lunettes, le taux de satisfaction est de 55%

Madame ROLLIN prend la parole pour dire que les douches ne sont pas assez régulières. Monsieur SIMONOT informe que le personnel a été en sous-effectif cet été. Mais que sur Septembre Octobre, les effectifs sont à la normal. Devant les problèmes de recrutement, Monsieur SIMONOT informe que l'établissement est amené à solliciter les agences intérim, ce qui représente un coût considérable. Les offres d'emploi publiées sur la page FACEBOOK ont dû être supprimées suite à des commentaires calomnieux.

Une remarque mentionne ne jamais avoir vu le médecin de l'EHPAD : Docteur MASSON dit qu'elle voit tous les résidents au moins un fois par an au moment de la vaccination

- Les relations avec le personnel :

- * Identification du personnel, le taux de satisfaction est de 70%
- * Personnel technique, le taux de satisfaction est de 93%
- * Discrétion du personnel, le taux de satisfaction est de 85,7 %
- * Disponibilité du personnel ASH, le taux de satisfaction est de 80%
- * La PEC par la psychologue, le taux de satisfaction est de 80%
- * La disponibilité des aides-soignantes, le taux de satisfaction est de 89,7%
- * La disponibilité des infirmières, le taux de satisfaction est de 90%

- Les repas :

- * Les horaires, taux de satisfaction 90,6% pour le petit déjeuner, 96,8% pour le déjeuner et 80% pour le dîner
- * Le dressage et la présentation, le taux de satisfaction est de 82,8%
- * La température des repas, le taux de satisfaction est de 78,6%
- * La quantité servie, le taux de satisfaction est de 83,9%
- * La qualité gustative, le taux de satisfaction est de 56,7%

Ce thème a fait l'objet de plusieurs remarques qui seront traitées lors de la prochaine commission repas qui aura lieu au mois d'Octobre 2024.

- La chambre :

- * La propreté de la chambre, le taux de satisfaction est de 68%
- * La propreté de la literie, le taux de satisfaction est de 90%
- * La propreté des sanitaires, le taux de satisfaction est de 84%
- * La possibilité d'aménager sa chambre , le taux de satisfaction est de 90%

- Le linge :

- * La propreté du linge plat (draps et serviettes), le taux de satisfaction est de 87%
- * La qualité du repassage, le taux de satisfaction est de 77%
- * Le délai de retour du linge, le taux de satisfaction est de 82%
- * L'entretien des vêtements, le taux de satisfaction est de 68%

Cette enquête relève un taux de satisfaction général de 80 % et un sentiment de sécurité au sein de l'établissement de l'ordre de 91 %.

Pour 100% des résidents cette enquête de satisfaction a permis de s'exprimer sur les points importants de la prise en charge.

Le conseil de la vie sociale prend note de cette information

VII – Fiche de communication :

Madame BISCH a reçu 7 fiches de communication pour le 2eme trimestre 2024 :

- Médicaments du matin donnés à 11 heures : remplacement par intérim
- Restauration (4 fiches) : sera abordé lors de la commission menus en Octobre 2024
- Sac à linge sorti avant 9h00 au RDC : le personnel le prend en terminant le RDC comme habituellement
- Problème de son sur une télévision : intervention d'un technicien suite au bon de travaux

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

VIII – Synthèse et présentation des activités et animations :

Le détail des animations sur l'année est remis aux membres, avec notamment des animations régulières comme harmonica, accordéon, Cynolor, loto, jeux de société, bricolage.

À noter également : élection de miss et mister EHPAD, journée bien être (massage, pose de vernis), démonstration de fabrication de chocolats, kermesse, barbecue, bar éphémère, opération glace, pique-nique au parc du château, spectacle de dance avec le collègue de Châtel, pièce de théâtre et jeux de société avec l'école primaire de Châtel.

Les projets en réflexion pour 2025 : projet avec FRANCAS avec proposition de partenariat « projet EHPAD », partenariats avec d'autres EHPAD et partenariat avec le FAS FAM.

Le conseil de la vie sociale prend note de ces informations

IX – Date du prochain Conseil de la Vie Sociale :

Selon le planning prévisionnel, le prochain CVS était fixé début novembre 2024, ce qui fait un peu rattrapé de celui-ci . La date est donc reportée à la première quinzaine de Décembre 2024.

Les membres du CVS prennent note de cette information

X – Questions et informations diverses :

Une kinésithérapeute intervient actuellement en EHPAD. L'établissement fait son possible pour que son intervention perdure.

Pour la diététicienne : Monsieur PETIT informe que nous avons une convention avec le CHED Epinal pour la mise à disposition de la diététicienne et nous sommes donc tributaires de celui-ci.

Monsieur DEIBER revient sur les barrières de sécurité qui selon lui sont mises à l'envers : Monsieur PETIT s'est rapproché de Monsieur LANGLOIS qui affirme que ce n'était techniquement pas possible de les mettre autrement. Monsieur DEIBER demande à Monsieur Monsieur PETIT de revoir avec Monsieur LANGLOIS car il estime que comme elles sont posées cela représente un danger pour les résidents et les professionnels.

Les membres du CVS prennent note de ces informations

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 15h55.

Le Président,

Alain DEIBER

